



HAL
open science

Les fortifications de Bône: Territoire à agrandir et structure à ajuster (1845-1880).

Nadia Bensaâd Redjel, Belkacem Labii

► To cite this version:

Nadia Bensaâd Redjel, Belkacem Labii. Les fortifications de Bône: Territoire à agrandir et structure à ajuster (1845-1880).. Synthèse: Revue des Sciences et de la Technologie, 2017, 35, pp.140 - 153. halshs-01965277

HAL Id: halshs-01965277

<https://shs.hal.science/halshs-01965277>

Submitted on 25 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fortifications de Bône : Territoire à agrandir et structure à ajuster (1845-1880).

The fortifications of Bône: Territory to enlarg and structure to adjust (1845-1880).

Nadia Bensaad ^{1*} & Belkacem Labii ²

¹ *Laboratoire Architecture & Urbanisme, Université Badji Mokhtar, BP 12, 23000, Annaba, Algérie.*

² *Laboratoire Ville & Santé, Université Constantine 3, Ali Mendjeli, Constantine, 25000, Algérie.*

Soumis le : 09/02/2017

Révisé le : 10/06/2017

Accepté le : 13/06/2017

الملخص

في هذا المقال، نروي تاريخ حصن عنابة. أهمية هذه الدراسة تكمن في عنصرين أساسيين. فإن الدراسة التاريخية التي تعتمد على وثائق أرشيف دقيقة، تؤدي من جهة، إلى معرفة مدى تأثير الحصن على الشكل العام للمدينة و من جهة أخرى، تكشف الكم الهائل لأفكار المهندسين العسكريين. تؤكد في هذا المقال إمكانية المهندسين العسكريين الخوض والتفاوض في مسائل التعمير مع الإدارة المحلية لتكون المدينة، محل تطوير أفكار تشكيلها.

الكلمات المفتاحية : مشاريع - مؤتمرات - حصن - بونة - هيكل حضري

Résumé

Dans cet article, nous relatons l'histoire des fortifications de Bône (Aujourd'hui Annaba). Deux raisons rendent cet examen utile. Si l'enquête sur les documents d'archives conduit d'un côté, au constat de l'impact des fortifications sur la forme générale de la ville, elle dévoile d'un autre côté, l'immense foisonnement des idées du génie militaire qui en était responsable. Ce travail veut surtout souligner la capacité du génie militaire à entrer en négociation avec les autres corps d'état et surtout avec l'«administration civile». Le regard ici suggéré tente d'éclairer cette part de la formation de Bône aussi bien comme matérialité que comme terreau d'idées.

Mots clés : Projets – Conférences – Fortifications – Bône - Structure urbaine -

Abstract

In this paper, we tell the history of the fortifications of Bône (Today Annaba). Two reasons return this useful examination. On one side, the shaping of the fortifications contained a serious incidence on the urban structure of the city in training and so delivered a new territory to the conquest and t the growth. On the other hand, the examination of the projects of fortifications shows the immense profusion of the ideas of the military engineering which was responsible for it and so underlines its capacity to enter negotiation with the other building trades and especially with the « civil administration ».

Keywords: Projects – Fortifications – Conferences – Bône – Urban structure.

* Auteur correspondant : bensaadnadia@gmail.com

I. INTRODUCTION

Cet article a pour objet de questionner la fabrication des fortifications de Bône. Ces dernières forment l'un des grands axes de l'intervention coloniale dans les villes d'Algérie. L'article qui fait suite à des travaux sur la problématique du projet colonial, intervient dans un contexte de rareté des travaux historiques sur les villes coloniales d'Algérie [1]. Au sein même du peu de travaux qui existent, Bône (Auj. Annaba) est toujours sous représentée. En plus d'avoir été une des modalités d'intervention coloniale « lourde », les fortifications ont agi comme une condition urbaine à ce qui leur a succédé.

Dans le champ de l'histoire de l'urbanisme, les fortifications sont usuellement envisagées comme frein à l'expansion des villes. Elles sont pour cette raison négativement reçues par l'urbanisme. Ceci est certes une réalité mais elle renseigne très peu de la spécificité de chaque cas. Chaque ville possède une histoire particulière, elle l'est davantage par les éléments qui organisent son espace et ses fortifications. Nous nous attachons à tenter de mettre au jour cette question pour le cas bônois.

Bône semble avoir besoin d'écrire son histoire, que ce soit dans une optique didactique posant des questionnements sur sa construction, ou en réponse à la « demande sociale » d'histoire. C'est en ce sens que Bône passerait pour être un bon observatoire. La montée des questions identitaires nécessite que les problèmes soient revisités et nécessite surtout que les réponses gagnent en précision.

L'importance que requiert cet objet est également liée à la recherche documentaire qu'il a suscitée : le seul fait de déterrer les écrits qui ont concerné les projets de fortifications représente un acquis pour l'histoire de la ville. Écrits et projets sont loin d'être connus. Le croisement des deux est rarement mobilisé par une histoire urbaine encore « jeune ». Les fortifications ont été mises en œuvre par le génie militaire à qui on attribue souvent un esprit de domination. Il est en outre, le « fabricant » le plus visible de cet ouvrage. En revanche, les longues discussions qu'il entreprend avec d'autres instances dans ce même contexte de fortifications, nous livrent un génie plus ouvert aux débats et au compromis. L'un des enjeux de l'article est de révéler combien la construction des fortifications de Bône a relevé de débat et de phénomènes collectifs.

Du fait de l'intérêt que nous accordons à l'idée de débat, l'argumentaire implique une attention particulière à l'égard de l'ensemble des documents qui l'illustrent. Revenir sur la trajectoire des fortifications de Bône peut avoir une portée immédiate. Deux options antinomiques se révèlent au sein du génie même et charpentent ainsi les conférences : il s'agit pour les partisans du discours défensif d'agrandir la ville le moins possible, alors que pour les tenants d'un discours expansif, Bône gagnerait à rejoindre le fond de sa petite plaine nécessitant de sérieux travaux d'assainissement.

II. HYPOTHESES, QUESTIONNEMENTS ET SOURCES

La problématique du projet colonial questionne souvent les formes urbaines produites sans vraiment regarder les jeux collectifs impliqués dans leur mise en place. Le projet qu'accompagne le discours représente pour nos recherches, un objet crucial. Projet-discours sont par cette posture envisagés comme seul document-source. De plus, les textes mobilisés renvoient aux ouvertures et potentialités des contenus des documents écrits. Le débat naît sur ces derniers.

Sur les fortifications de Bône, la matière à découvrir est très importante. Il faut toutefois en souligner le caractère composite qui, rajouté au contexte institutionnel de collecte des documents, représente une difficulté majeure dans nos démarches. Conservé au niveau du dépôt des fortifications des services historiques de la défense (SHD), le corpus mobilisé est d'une extrême étendue : cartes, plans, projets et contre-projets ; conférences, apostilles et compte rendus de délibérations ...

Pour autant, ceci n'a pas empêché de mobiliser d'autres sources en complément de celles militaires : les procès verbaux des délibérations du conseil municipal tenus au même propos ; les dossiers des expropriations et les décisions ministérielles ; la revue du génie militaire et la presse locale ; le livre de René Bouyac.

Le maniement des documents cités plus haut a impliqué une attitude un peu particulière : avec la lecture fine et précise de chaque pièce, intervient une réserve à l'égard de l'historiographie de cours. Il faut remarquer que notre pratique de la critique textuelle, pour récente qu'elle soit, repose sur les principes transmis par l'école méthodique française. Nulle possibilité de critiquer le document sans sa restitution fidèle et intégrale. Il est utile de rappeler que par la restitution de la chronologie des travaux et du contenu des conférences mixtes¹, nous soulignons le caractère ouvert des débats du génie. Ceci

reste de loin l'épine dorsale de ce travail. Mais encore, toutes les démarches qui assujettissent les appareils de la colonisation à des réadaptations restent un paysage à révéler.

Dans la mesure où l'opération historique est un travail de découpage des documents, elle commence par classer ces derniers selon leur pertinence et selon ce qu'ils apportent à la problématique. Cependant, le classement n'est pas préalable à l'analyse. Il l'accompagne, grossit les détails d'un texte, scrute les éléments constitutifs d'un plan, décrypte le fait historique le moins visible au travers de celui visiblement ordinaire : le génie n'a jamais employé le terme « débat » même s'il l'a mis en pratique. L'idée de débat est le pur produit de notre lecture des documents d'archives mobilisés et représente ainsi, la part d'originalité du travail. Telle est notre pratique de l'interprétation : au-delà de la collecte de documents, il faudra classer, lire et traduire une pièce au service d'une question donnée. Toute cette activité de traduction-interprétation a lieu dans le seul but de rendre les documents intelligibles et vérifiables.

L'inscription des fortifications dans une problématique de sécurité n'est probablement pas à confirmer, tous les discours y concordent [2]. Abordées sous l'angle des débats de la littérature urbaine, les fortifications ont pour explication quasi unique, la question de la sécurité. D'un autre côté, leur démolition est toujours interprétée comme nécessaire à l'urbanisation. Sans vouloir nier l'intérêt de ces deux moments dans la vie de chaque fortification, édification et démolition, nous voudrions interroger celles de Bône sous l'angle de leurs particularités de contexte et d'« hommes »². La fabrication du territoire doit beaucoup à ces derniers et à leur vision du moment³.

Si aujourd'hui, soit deux siècles après les aménagements en question, nous admettons que l'itinéraire de ce territoire et les péripéties de ses remodelages ont conditionné la structure de Bône, qu'en était-il au moment de leur fabrication ? Quelle correspondance entre cette vision que nous avons de la ville et les projections qu'en ont eues les ingénieurs du génie ? L'urbanisme colonial est-il véritablement un urbanisme de tout pouvoir ? A-t-il usé de déni total du contexte ? De plus, l'histoire coloniale de l'Algérie est-elle réductible à une histoire de confrontation entre une France conquérante et un territoire facilement livré à l'appropriation ?

III. BÔNE: OBSERVATOIRES DE FORTIFICATIONS

Bône est devenue une place forte de second degré depuis sa conquête par les troupes françaises en 1832. L'enceinte bâtie par le génie militaire entre 1845 et 1880⁴ évolua selon un itinéraire qui lui est propre mais non sans lien avec des modèles expérimentés ailleurs. Et si les fortifications de Bône sont considérées comme une catégorie d'aménagement à part, c'est en raison de l'importance qu'elles ont pris dans le processus de fabrication de la ville.

Nombre de projets leurs sont dédiés et diverses postures en font un cheval de bataille, elles intéressent surtout un domaine du génie dès les premières années de l'occupation et à ce titre, elles représentent un service à part entière⁵.

Elles sont par essence, une sorte de bornage de l'espace urbain qui y est contenu. Elles l'opposent de fait au reste du territoire, lui non urbain. Avec ce territoire, la colonisation entend entreprendre des rapports de moins en moins ambigus, le contenant de façon progressive et négociée.

Bien avant les importants travaux engagés pour la restructuration et ensuite pour la croissance de Bône, ces fortifications ont du être tour à tour restaurées, remodelées, édifiées, agrandies et ont à leur tour agit sur le territoire bônois, en voie d'être déterminé et urbanisé.

L'épisode des fortifications bônoises ponctué de moments plus ou moins forts relate la recherche incessante d'accords entre les pouvoirs locaux du génie, l'administration civile et le ministère de la guerre⁶. Plus intéressante encore est cette recherche d'harmonie avec la topographie locale particulière et avec une structure antérieure à l'apport colonial (Fig. 1).

Ce plan d'ensemble, tel qu'il fut intitulé, indique l'enceinte du moment (1833) et les transformations à adopter dans la ville de Bône. Il a pour base, le plan d'alignement des principales rues de Bône que signent Urtin, capitaine chef du génie et Lambert, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Les traits de façades repris en jaune indiquent une reconstruction en projet, les immeubles étant frappés d'alignement, faisaient peau neuve.

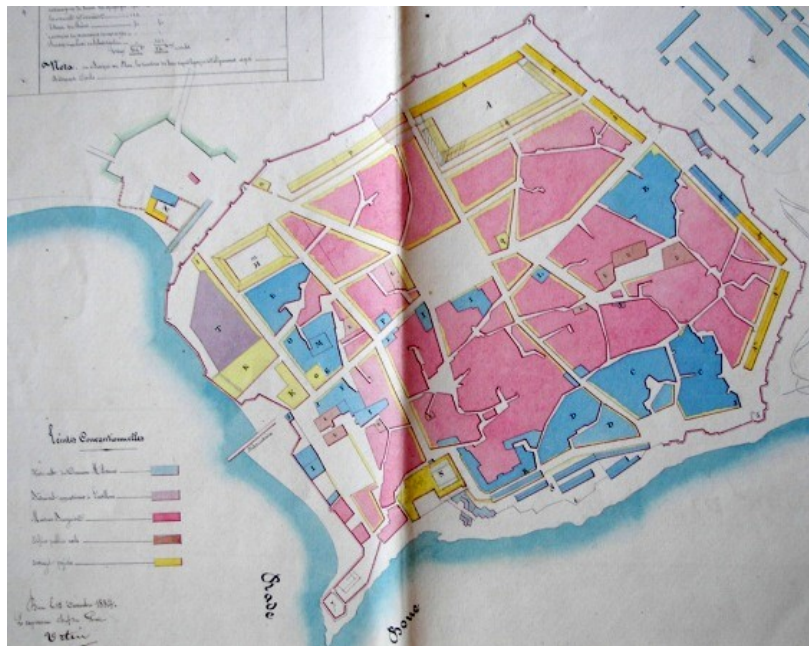


Figure 1 l'enceinte de Bône telle qu'elle fut trouvée en place ensuite restaurée

Source : 1VH 382, Archives du Shat (service historique de l'armée de terre), SHD (service historique de la défense), Vincennes, Paris, France.

IV. L'HISTOIRE DES FORTIFICATIONS DE BÔNE

En dépit du foisonnement des plans, des projets et des programmes, sécuriser le territoire est restée pour des décennies la question centrale de sa colonisation. En conséquence, toute réflexion restait subordonnée à l'avancement des travaux de fortification. Aussi, la définition des territoires concernés par l'occupation coloniale fut la toute première nécessité de cette entreprise. Maitriser l'espace pour maitriser les hommes, définir un territoire aujourd'hui français, voici les deux mots d'ordre des premiers moments de contact avec les villes d'Algérie [3]. Les contours et les grandes lignes de ce qui est aujourd'hui le centre de Bône ont été modelés par la colonisation. Le caractère d'« unité » qui lui est reconnu, serait probablement à expliquer par son plan des fortifications.

IV.1. La conquête

Dans l'apostille du chef du génie militaire apparait pour la première fois, en 1831, l'expression de « Bône et dépendances », pour dire la ville et ses alentours. L'apostille a eu pour simple implication de souligner la délimitation des zones de servitudes rédigée d'après les dispositions de l'ordonnance du 1^{er} Août 1831⁷.

Il faudra surtout souligner que ces dispositions s'appliquent à la propriété, pour la défense de l'état. Elles nous intéressent en ce qu'elles sont appliquées aux ouvrages de défenses à établir dans le futur. Les termes de ces dispositions sont pour rappeler deux faits importants : l'un concerne les enjeux lisibles de la défense de la place de Bône et l'autre montre des desseins d'expansion qui surgissent dès les premiers jours de l'arrivée des troupes françaises sur le terrain bônois. Il s'en suivra un projet de plan de délimitation des zones de servitudes. Ce plan a été approuvé par décision ministérielle du 23 janvier 1833.

De cette manière, sera donné le coup d'envoi d'une longue série de débats, de tractations au sein des services du génie militaire lui-même et avec la ville. Il est intéressant de rappeler combien ce même plan va continuer à servir de base pour les projets à dresser pour Bône. Remarquons surtout que dès le départ de cette colonisation, un effort est consenti pour l'adaptation des textes de lois qui de la métropole à l'Algérie sont remodelés pour la situation⁸. Contrairement aux idées répandues⁹ sur l'imposition systématique des modes opératoires de la métropole en terrains colonisés, l'adaptation des idées, des lois et des modalités de leurs applications, a été une des préoccupations de la colonisation. C'est du moins le cas pour le champ disciplinaire dans lequel se déploie notre réflexion.

De cette même sorte, la loi 1819 sur la délimitation des servitudes militaires fut transposée. Il est à noter combien les démarches qui jalonnent l'itinéraire des fortifications, s'inscrivent dans des temps longs : entre août 1831 et janvier 1833 pour le transfert d'un texte de loi par exemple.

Les documents édités par le service des fortifications renvoient tantôt au terme enceinte, tantôt à celui de fortifications pour souvent désigner le même objet. Cependant, le terme de fortification nous semble plus pertinent car englobant autant l'action, l'art que l'ouvrage lui-même. Cette fluctuation dans l'usage des termes renvoie à une autre fluctuation dans les qualifications du système de défense lui-même. La distinction entre les deux termes est soulignée dans des travaux sur le domaine [4-5-6].

L'apostille du génie fait sans doute écho à la création à Alger d'une commission extraordinaire, en 1839, et qui fut chargée « des questions de sécurité du territoire [...] et émet officiellement l'idée d'une muraille continue pour encercler la Mitidja » [3]. Transposé en terrain colonial, ce principe militaire de fortifier le territoire une fois devenu français, est une évidence : « pour en faire une enclave protégée au milieu d'un vaste espace ennemi » [3-4]. Mais d'un autre côté, que le mur soit fortifié ou non, il renvoie en tout état de cause, à la simple volonté de maîtriser l'espace déjà colonisé ou celui à coloniser. En 1832, le territoire bônois devenant français demandait la marque de cette emprise¹⁰.

IV.2. Anciens remparts

La nécessaire mise en place de fortifications dignes de défendre la ville, s'imposa car les remparts trouvés en place nécessitaient souvent des travaux de réfection. Parmi les principales préoccupations qui couvrent la longue première période de l'occupation de Bône (1832-1845) la question de la restauration des remparts arabes revenait souvent (Fig. 2). Gréban en tant que chef du Génie et Faujas en charge de plusieurs projets de restauration des remparts « prennent part à la rédaction du projet de restauration des vieux remparts », qui d'après le plan fut fait sur leur côté littoral, soutenant la falaise.

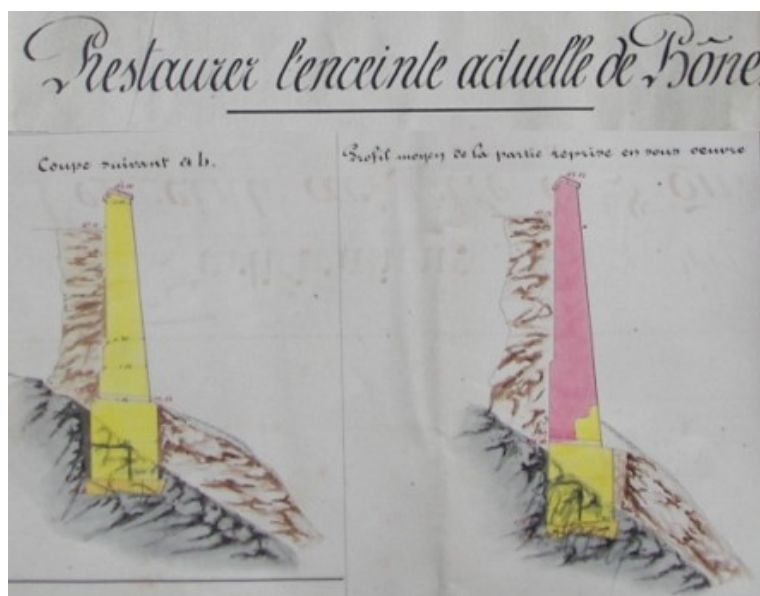


Figure 2 Restauration de l'enceinte actuelle de Bône

Source : 1VH 383, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France.

L'enceinte n'a par ce fait subi aucun changement de tracé, sauf consolidation. En plus du mur des remparts, les préoccupations liées à la défense se sont illustrées dans la reconstruction du fort Cigogne, des fronts du fort de Constantine, la construction de redoutes et le renforcement de celles en place.

Le fait de contemporanéité des questions de fortifications des deux rives de la méditerranée nous semble digne d'intérêt : si pour Paris, la déclaration d'utilité publique de la muraille de Thiers date de 1840, celle de Bône suivra une décennie après, durant laquelle les débats incessants avaient anticipé sur la déclaration par la série des expropriations jugées elles aussi, d'utilité publique.

Combien de conférences ont du passer en revue la conjoncture géostratégique pour prescrire la mise en place de fortifications. Dressant un état des lieux des fortifications de Bône, en date du premier août 1832, le directeur des fortifications de Constantine établit un croquis auquel il joint la formule

impérative : « remplacer la redoute Damrémont par une portion de la nouvelle enceinte capable de résister à une troupe européenne »¹¹. Les raisons de l'insécurité tenaient tout autant à la crainte des soulèvements des populations autochtones qu'à celle de possibles attaques par la mer.

Le trait impératif des textes du génie se trouve le long des documents consultés avec les annotations : « à exécuter », « à faire », « à terminer » ... Ce type de formulations impératives peut en effet facilement masquer le caractère ouvert des contenus de discours.

Du point de vue du nombre, les projets successifs de fortifications représentent la part la plus conséquente, ou du moins c'est ce que restituent les archives du Shat. Prendre la mesure des projets passerait-elle par leur nombre ? Ce nombre serait-il révélateur de l'intérêt accordé par le génie militaire aux fortifications en tant qu'acte d'édification ?

S'il est désormais admis que la domination militaire fut pénible à accomplir, en raison des mouvements de résistance et d'insurrection, « le principe même de la conquête territoriale était vigoureusement discuté avec au centre des débats, la question sur la définition des territoires à occuper [...] Utile et colonisable » [3]. Utile et colonisable, voici tout à fait résumés les deux termes d'une colonisation encore incertaine. A la condition d'« espace utile et susceptible d'être défendu », répondaient les villes déjà occupées et dont l'arrière pays était prometteur de beaucoup de ressources. Avec sa plaine, par la suite répartie en petite et grande, Bône offrait l'avantage et la disponibilité du sol argileux. Etant une ville littorale, Bône était-elle prédestinée à la colonisation ? Mais de quelle colonisation pouvait-il s'agir : agricole, portuaire ou de commandement ?

Pour le tracé des fortifications ou pour leur renforcement, l'argumentaire militaire repose en effet sur les enjeux de sécurité : rapports, plans et devis des dépenses sont ainsi mobilisés pour souligner la nécessité de fortifier. Il est intéressant de comprendre combien le texte, le chiffre et l'iconographie se mettent au service des idées du génie. La multitude des notifications qui accompagnent les plans présente l'originalité de reprendre l'essentiel du discours des conférences mixtes. Une forme de pragmatisme par le projet naissait en ces temps. La chose avant la lettre en somme.

Il est important de souligner combien le tracé des fortifications « à venir » coïncide avec celui des canaux d'assainissement de la petite plaine de Bône (Fig. 3). Avant toute idée sur la fortification, ces canaux existaient déjà par pure nécessité d'hygiène publique. L'argument de la salubrité n'a pourtant jamais été associé au discours sur les fortifications [7]. Cela peut en effet, fournir de nouvelles pistes de recherches que de regarder les fortifications par la loupe de la salubrité, au-delà de toute considération de défense.



Figure 3 Canaux d'assainissement de la petite plaine de Bône

Source : 1H 847, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France.

©UBMA - 2017

Ce plan reprend le système d'assainissement et d'assèchement de la petite plaine de Bône. Il est dressé le 20 avril 1843 par le lieutenant du génie, Danet, qui est lui-même l'auteur du projet retenu des fortifications. Deux faits repris dans le dessin sont à remarquer : les canaux d'assainissement et les chemins, le tout se tient hors la ville arabe. Quel en a été le dessein sinon d'y étendre Bône ?

Dans ses procès verbaux, le conseil général de la province de Constantine¹² insiste sur la nécessité d'obtenir des crédits pour les projets urgents tels que le port et le dessèchement de la petite plaine. L'assainissement de la petite plaine de Bône représente à lui seul une somme de travaux se renouvelant chaque année depuis 1840, passant par les 1870. Ces dernières sont le moment fort du peuplement européen des villes d'Algérie et donc du besoin d'agrandir la ville.

Les canaux de Bône tracés avec minutie, en contrebas des reliefs arrosés de l'Edough et du Bou Kanta sont ainsi destinés à drainer les eaux des précipitations vers le canal exutoire. Aussi, l'assainissement aurait-il joué un rôle défensif ? A voir comment les deux tracés, de fortification et d'assainissement, évoluent conjointement pour retrouver le rivage, tout porte à croire que ces deux appareils sont au service l'un de l'autre. L'enjeu de mise en visibilité des tracés Danet est double. Il s'illustre dans le rapport de cet ingénieur au projet et au territoire.

La distinction souvent opérée entre la stratégie militaire d'occupation et les contraintes économiques dans la progression de la colonisation se trouve par ce type de résolutions sérieusement mise en question.

IV.3. Fortification et délimitation

Des multiples projets de fortifications, surgit la préoccupation insistante de se sécuriser et par la suite celle d'agrandir la surface du territoire conquis (Fig. 4). De s'en tenir aux limites de la ville arabe et tout ce qu'elle a pu représenter comme entraves à sa modernisation signifiait la simple remise en cause du système de colonisation lui-même.

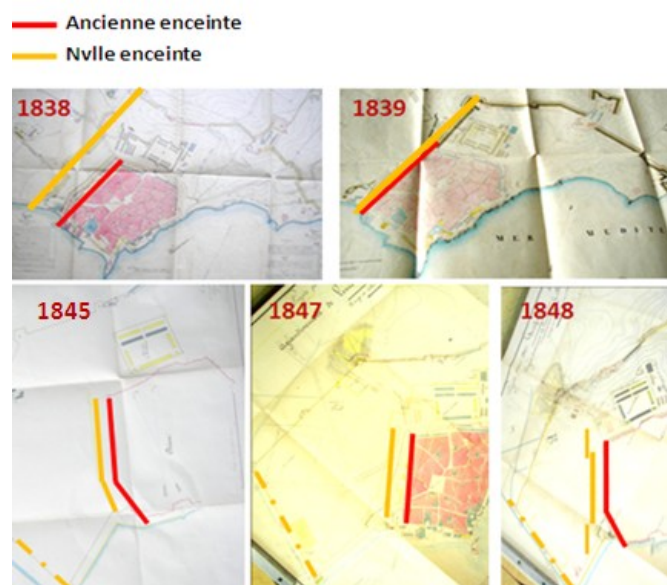


Figure 4 Evolution des propositions de fortifications

Sources : 1VH 382, 1VH 383, 1VH 384, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France.

Envisagées selon leur statut de « marqueur spatial »¹³, les fortifications révèlent au mieux la volonté de la colonisation à se tracer des limites avec un territoire tenu en réserve ou en observation. La figure 4 montre certes les hésitations du génie à se déployer autour de Bône mais il n'est guère exclu d'intégrer de nouveaux territoires. Dès le début, le génie a regardé autour de Bône, ceci représente une particularité englobant des terrains non encore occupés.

Il est évident que la géométrie du tracé des fortifications a été dans le respect des leçons de maître Vauban¹⁴ mais portés sur une topographie particulière, elle donne à voir deux options de tracé et partant deux tendances d'aménagement. Quelle que soit l'apparente pluralité des choix de faire du

territoire, deux directions ont orienté ce tracé. La casbah donne la tendance dans le premier cas et les fortifications qui y sont proposées englobent la forteresse en partant du rocher du lion où un système de batterie est déjà en place : « voir venir l'ennemi de loin »¹⁵, voici le seul argument de la liaison proposée entre le promontoire, la forteresse et la mer (Fig. 5).

Dans le second cas, c'est la petite plaine de Bône qui est englobée, non sans réserves vis-à-vis des marécages encore en besoin d'être traités. Bien évidemment, ce tracé ne peut faire le déni de celui des canaux. Ces derniers nés suite à d'importants travaux d'assainissement de la petite plaine ont déjà imprimé leurs marques sur le territoire. Selon un respect strict des tracés de ces canaux, la géométrie des murs d'enceinte ne soulevait qu'une question de distance entre la fortification et la canalisation. Au final, c'est côte à côte, et à quelques mètres de distance, que s'achèment ces deux ouvrages pour former la première auréole encerclant le nouveau Bône (Fig. 6).

De la lecture des dossiers de projets se dégagent deux visions de ville : une option de place forte ou à fortifier, qu'on peut qualifier aussi de conservatrice, et une autre option plus extensive car en intégrant un territoire plus grand et plus urbanisable, elle voit en Bône une future ville.



Figure 5 Projet d'agrandissement de la place de Bône (1849)

Source : 1VH 384, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France.

Cette planche reprend une partie du plan qui accompagne le « projet d'agrandissement de la place de Bône » de 1849¹⁶. On peut y lire la tendance à fortifier les hauteurs au détriment de la fortification de la petite plaine.



Figure 6 Projet d'agrandissement de Bône jusqu'au canal exutoire (1850)

Source : 1H 847, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France; Contre projet du directeur

©UBMA - 2017

Plus remarquables encore sont les catégories d'officiers porteurs de ces deux conceptions aux priorités si différenciées qu'elles ont suscité des interventions de supérieurs. Ainsi, au nombre de propositions correspond un nombre approximativement égal de contre projets des directeurs des fortifications. Reprenant souvent les propositions initiales en ce qu'elles ont de plus substantiel, ces contre projets ne disent rien des rapports de force qui se trouvent derrière la multitude des projets. Ces conflits se lisent en filigrane dans les conférences, pourtant nées pour unifier les idées des uns et des autres. L'idée de consensus portée par les conférences n'intervient qu'après de longues divergences dans les conceptions de territoires à occuper et donc d'échelles de la colonisation à promouvoir.

En plus de révéler le contenu des idées du génie, ce système de conférences surgit ici pour marquer la tournure procédurale que prennent les démarches urbanistiques. Il est intéressant de se saisir de la portée et de la visée de la procédure dans un domaine en pleine effervescence. L'occupation du territoire encore inconnu et fondamentalement à sécuriser, représente la motivation essentielle de la fièvre du projet. L'émergence de nouvelles questions liées à l'agrandissement de l'enceinte et de la ville rajoute à la prépondérance de la conférence.

Posé en termes de surfaces, l'agrandissement de l'enceinte n'a été entravé que par les débats autour de la salubrité des terrains à gagner. Au final, une conférence arrêtait l'extension en ces termes : « Le projet proposé par le commandant supérieur du génie offre le double avantage : 1. d'étendre la ville du côté du port de refuge projeté, 2. de ne comprendre dans cette extension que des terrains qui se trouvent à un minimum de 2 m au dessus du niveau de la mer. Ce projet ajoute immédiatement à la ville une superficie de 27ha 61ares 10c lors de la démolition des fortifications actuelles [...] pour les besoins de la population exigeant que l'enceinte fut reculée jusqu'à l'exutoire »¹⁷. La conférence est terminée par la formulation quasi impérative du génie militaire, que nous présentons en figure 7.

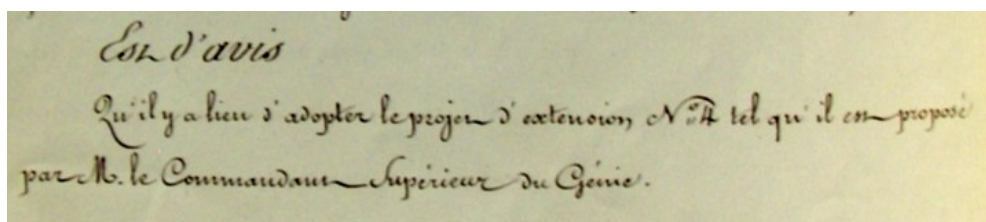


Figure 7 Décision pour le projet retenu (4)

Source : 1VH 385, Archives du Shat, Vincennes, Paris

La conquête trouve ainsi dans le profil déterminé de l'officier Danet, un défenseur de ses intérêts conjugués, défense et mise en valeur des plaines gagnées sur le territoire environnant. La force de ses idées réside dans l'opportunité qu'il trouva à joindre aux rôles d'assainissement du canal exutoire, un rôle défensif de l'enceinte s'y juxtaposant. Il semble utile de souligner qu'il a été l'auteur des deux ouvrages, canal exutoire et enceinte. Ainsi, mission défensive et mission de mise en valeur des territoires pouvaient aller de pair.

Les débats ont duré pendant presque trois décennies et ce n'est qu'en 1855 qu'apparaît pour la première fois une fortification donnant la part belle à la petite plaine. Ainsi, les tracés contigus des canaux d'assainissement ont servi de ligne à suivre à la lettre par les nouvelles fortifications.

IV.4. Les fortifications, une question de dépenses

Tout à fait à l'origine de ce nouvel épisode de débats surgit la question s'attachant aux énormes emprises foncières des servitudes de l'enceinte. Elles étaient plus immenses vers l'extérieur bien évidemment mais même la bande fine de l'intérieur faisait l'objet de tractations entre les militaires, la chambre de commerce et la mairie. Cette dernière commençait à marquer ses positions bien avant cet épisode mais pour les questions foncières, elle a davantage pesé du poids d'une élite nouvelle, essentiellement constituée de conseillers et propriétaires à la fois. Les sérieux intérêts que promettait la colonisation extensive de la plaine de Bône ne pouvaient plus attendre l'avènement de nouveaux consensus. Il faudra sans doute le remarquer que du déplacement de l'enceinte, tel que proposé par le lieutenant Danet, résulterait l'affaire financière indiquée dans le tableau 1. Le bénéfice qui pourrait résulter de l'exécution de ce projet pourrait se chiffrer par une somme de plus de 500 000 francs.

La ville voudrait se charger de cette opération puisqu'elle y trouverait un bénéfice conséquent. Mais le génie militaire trouve qu'il y aurait lieu de ne pas le lui céder puisque les revenus de la ville sont jugés « assez grands, elle est riche, ce serait lui faire un cadeau aux dépens des contribuables, l'état devrait donc en profiter au moment opportun »¹⁸.

Tableau 1 Dépenses et bénéfice de l'extension des fortifications.

Projets	Dépenses
Construction de la nouvelle enceinte	420 000,00 francs
Achat des terrains nécessaires à cette construction et aux zones de la fortification	52 702,00 francs
Achat d'un nouveau champ de manœuvres	6 000,00 francs
Construction de quatre forts détachés	400 000,00 francs
Total	878 702,00 francs
Vente des terrains devenus disponibles	1 400 000,00 francs
Report de la dépense	878 702,00 francs
Bénéfice	521 298,00 francs

Source : 1VH 390, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France.

L'état pourrait ainsi et avec ce bénéfice, acheter tous les terrains qui constitueraient la nouvelle zone des servitudes s'étendant jusqu'à 250 mètres de l'enceinte, d'une superficie de 56 hectares environ. Cette zone serait d'une grande ressource pour l'état, pour le génie militaire et pour la ville. Elle pourrait servir, selon le même procès verbal, de champ de manœuvre qu'il serait inutile de rechercher plus loin, ou de campement, ce qui a manqué à Bône lors de l'arrivée de troupes pour embarquer ou débarquer à l'époque des expéditions. Dans cette zone, le contrôle et la surveillance des constructions qui ne manquent pas de s'élever, pourront être facilement assurés.

Il est vrai que les bénéfices attendus de cette opération ne pourraient s'acquérir qu'après un temps long, par l'augmentation de la population. Cela explique qu'elle soit réitérée aux années 1880.

La lutte suscita alors la rédaction de nombreux écrits, de part et d'autres des instances concernées : ville et génie militaire. La rédaction de rapports allant et venant entre les pouvoirs locaux (mairie et chefferie du génie militaire) et plus loin (préfecture et direction des fortifications de Constantine), fut en effet, l'unique ressource mobilisée dans cette lutte d'intérêts prenant à terme une forme financière après avoir été longuement question de territoire et de sécurité. Ce déplacement de l'objet de lutte entre l'administration civile et celle militaire a le mérite de rompre enfin avec les hésitations des deux autorités et de nous livrer une histoire d'agrandissement de Bône comme un fait inéluctable.

V. GENESE DE LA STRUCTURE DE BÔNE

Les idées de délimitation du territoire à conquérir intègrent définitivement une forme d'avancée vers la plaine, orientée du côté ouest de la ville, là où l'espace se montre prometteur d'une colonisation fructueuse et d'une urbanisation facile. Il faudra ajouter la plus value qu'assure la proximité des domaines agricoles.

V.1. Complexité du tout

Le parcellaire en cours de formation fait son apparition à partir des années 1860. Les cartes du génie le montrent bien. L'empressement avec lequel le sol a été réparti et par la suite livré à la construction de nouveaux bâtiments montre le besoin d'établir une nouvelle ville sans les contraintes de l'ancienne et désigne une période de fébrile disponibilité à construire.

Une première période de construction s'accroît surtout entre 1881 et 1891 voit venir les bâtiments les plus représentatifs d'une architecture néo classique mais territoire nord africain. La présence d'imposantes arcades, tantôt attribuée aux contraintes du climat tantôt vue comme duplication de rue parisiennes, annonce l'avènement combien désiré de la nouvelle ville. Il est à remarquer que les immeubles les plus représentatifs d'art ou de pouvoir, occupent les croisements de rues. Les successions de façades relèvent du même enjeu.

L'itinéraire de l'enceinte de Bône a été pour beaucoup dans celui de la ville. Il apparaît comme un seuil privilégié pour cerner les modes de fabrication urbaine par la marque de frontières se réadaptant au fil du temps. Le territoire de la nouvelle ville ainsi créée se définit par ses contours et par la possibilité conjointe de les maintenir et de les défendre.

Retenons la démarche adoptée : le tracé du contour par l'enceinte ensuite la composition de l'espace interne ainsi délimité. Cette composition prend tout son sens lorsqu'aux traces du sol (canaux et chemins de vergers), elle adapte un volontarisme structuraliste [8]. Outre le tracé net de la nouvelle ville, aucun territoire ne peut prétendre à autant de minutie dans sa conception.

Il devient clair que la structure urbaine de Bône est ainsi née de la géométrie du tour des fortifications. Imprimé au sol de façon indélébile, ce tour de Bône fabriqué de toutes pièces, inclut la ville en son sein, une inclusion qui n'exclue en rien une série d'« objets » de structure complexes : Le cours édifié en place et lieu des anciens remparts, le mur de l'enceinte lui-même, les bastions, les portes et enfin les périmètres de fortification (Fig. 8).

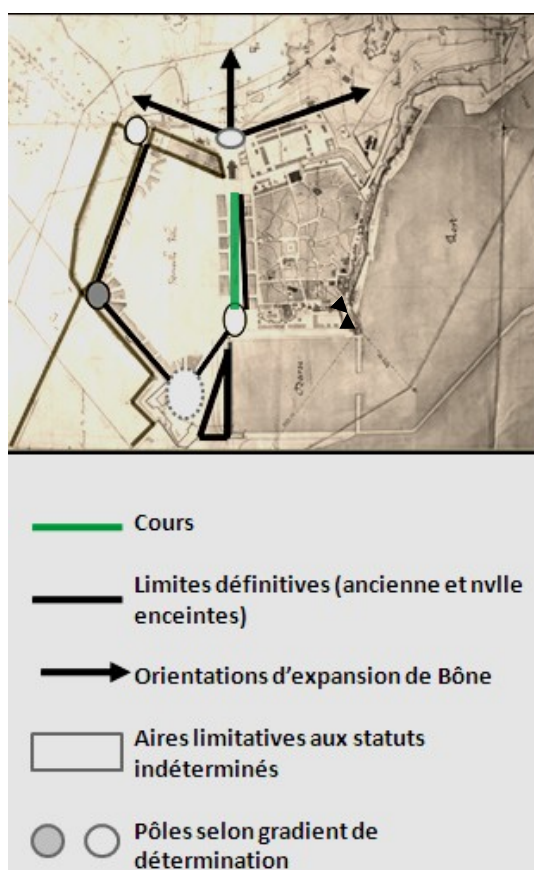


Figure 8 : La structure de Bône

Source : 1VH 2045, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France; redessiné par l'auteur

Le projet de tracé d'un premier périmètre suivi d'une autre proposition de trois autres périmètres ont beaucoup joué dans la structure d'une banlieue à venir, par rapport à ses limites tout autant que pour ses liens au noyau originel. Il serait intéressant d'examiner au plus près le rapport à envisager entre les fronts pionniers fortifiés et les périmètres de colonisations.

Le passage à ces nouvelles fortifications marque un autre passage vers de nouveaux modes opératoires qui sans le souligner clairement sont en train de prendre une forme différenciée. Anticiper sur la croissance à venir et l'orienter n'est donc pas l'apanage de la planification urbaine des premières

années du XXe siècle [9]. Les trois tours de villes que suggéraient les trois zones de servitudes sont eux aussi une forme de prévision du futur de Bône.

En ménageant de nouvelles portes, le tracé des nouvelles enceintes serait en train d'ouvrir la ville aux nouveaux territoires à conquérir. Ces aménagements constituaient la pièce maîtresse du nouveau système défensif de Bône tel qu'il est représenté pour le génie militaire. De toutes les portes, c'est la porte des Karezas (Ex porte de Constantine) qui à notre sens semble convenir pour illustrer cette situation de rencontre entre deux univers : l'un déjà conquis et l'autre en voie de le devenir.

V.2. Complexité des éléments de la structure urbaine

Chaque élément de la structure de Bône peut en effet être envisagé séparément du reste, du simple fait qu'il ait bénéficié d'un traitement particulier par le génie militaire. Plus importante encore est la raison de cette particularité. Elle est à chercher dans les conférences qui ont unis le génie avec l'administration civile, à l'appel de laquelle, des conférences mixtes devaient se tenir.

Le cas de la Porte d'Hippone nous semble représentatif : complexité des tâches et complexité des micro-territoires sur l'espace réduit d'une porte de ville (Fig. 9).

Le moulin Labaille et la darse du port rappellent une économie bônoise en fabrication. Alors que le canal exutoire et le bastion de la porte renvoient à une réalité des rapports de Bône avec un environnement ingrat pour ce qui est du premier, craintif pour le second. Là réside la complexité que nous observons. Elle révèle une autre complexité des appareils d'état en charge de l'espace bônois.



Figure 9 : Porte d'Hippone

Source : 1H 848, Archives du Shat, Vincennes, Paris, France.

VI. CONCLUSION

Cet article a tenté de révéler les procédures de fabrication des fortifications de Bône. Les conférences dans ce cas précis ont favorisé le consensus. Nous avons vu combien en dépit de la pluralité des conceptions du territoire colonial, c'est celle consensuelle qui, à terme, a vu le jour. En revanche, ce n'est qu'en 1878, au cours de la vérification du bornage de la nouvelle enceinte qu'apparaît Bône comme une totalité. Ainsi, aux projets multiples succède enfin une idée de ville unitaire.

L'arrêt sur le discours impératif du génie militaire aurait facilement masqué ses multiples possibilités de composer avec les autres corps d'état. Il faudra souligner que rien de ces observations n'aurait été possible sans la lecture minutieuse des textes. Leur croisement avec les plans et les avis divers a fourni l'essentiel de l'apport méthodologique de l'article. Car au-delà de la simple manipulation de l'information, ces confrontations sont, à notre avis, indissociables du travail historique qui se veut une certaine rigueur.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Hélène Blais et al (ss la Dir.), 2010, L'Algérie au XIXe siècle, revue d'histoire du XIXe siècle, n°41.
 [2] Marie Charvet, 2005, Les fortifications de Paris, de l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919, éd. PUR, 312 p.
 [3] Hélène Blais, 2009, Fortifier Alger ? Le territoire de la colonie en débats vers 1840, in M@ppemonde (91), N°3.
 [4] Frédéric Moret, 2012, La construction des fortifications de Paris, in Annie Fourcaut et Florence Bourillon, Agrandir Paris (1860-1970), pp. 19-31.
 [5] Frédéric Moret, 2009, Définir la ville par ses marges. La construction des fortifications de Paris, Revue Histoire Urbaine, n° 24, pp 97-118.
 [6] Frédéric Moret, 1996, Un débat militaire, politique, économique, social et urbanistique dans la France de la Monarchie de Juillet : Fortifier Paris 1833-1845, in Troisième Conférence Internationale d'Histoire Urbaine, Budapest, Hongrie.
 [7] Jean-Luc Pinol, Claire-charlotte Butez et Emmanuelle Regagnon, 2012, édification et destruction des enceintes militaires au XIX^e siècle : le cas de Lyon, agrandir paris (1860-1970), in Annie Fourcaut et Florence Bourillon, Agrandir Paris, (1860-1970), pp. 49-63
 [8] Michèle Lambert-Bresson et Annie Téraide, textes réunis par, 2013, Architectures urbaines, formes et temps. Mélanges offerts à Pierre Pinon, Ed. Picard, Paris, France, 431 p.
 [9] Philippe Grandvoinet, 2011, Les emprises militaires dans l'urbanisme grenoblois du XXe siècle : des opportunités foncières au patrimoine paysager, In Situ [En ligne].

Notes de fin

¹ Deux éléments sont à préciser : le premier concerne notre mobilisation des sources qui a nécessité une restitution stricto sensu pour leur conserver leur contenu ; le second définit la conférence mixte comme étant une forme de réunion de différents corps d'état, elle est souvent organisée à l'appel du génie militaire et comporte un ou plusieurs objets de discussion, cette définition découle de la lecture de toutes les conférences mobilisées pour cet article et pour d'autres situations.

² P. Y. Saunier utilise dans sa thèse l'expression « hommes » en place et lieu à celle d'« acteurs », de cours aujourd'hui, c'est à lui que nous l'empruntons, avec en arrière plan, cette idée sur les « hommes » à l'expérience probante : P. Y. Saunier, 1992, « Lyon au 19e siècle : les espaces d'une cité », Thèse de doctorat en histoire, Université Lumière-Lyon 2.

³ L'apport méthodologique envisagé par cet article réside dans l'insistance que nous mettons à rendre les réflexes acquis lors de notre approche historique plus visibles : le premier nécessite une implication du chercheur telle que seul le moment ciblé compte pour lui, il acquiert caractère d'« objet » en question.

⁴ 1880, représente une borne limitant le matériau de cet article, car à partir de ce moment, les discussions et les réalisations des fortifications deviennent achevées et intègrent l'idée du déclassement. Il est plus pertinent de consacrer à cette dernière un autre travail.

⁵ Les consultations des archives du SHAT (service historique de l'armée de terre) au SHD (service historique de la défense) Paris, Vincennes montrent cette nette distinction du service des fortifications du reste des services du génie militaire. A la fois les documents lui appartenant (dépôt des fortifications) ainsi que le sceau attestant leur véracité peuvent vraisemblablement conforter notre hypothèse.

⁶ Depuis le début de sa conquête et jusqu'au début XXe siècle, l'Algérie a été, de fait, administrée par des généraux et des maréchaux, sous la tutelle du ministère de la guerre, contrairement aux autres colonies administrées par le ministère de la marine.

⁷ Sous série 1VH 382, Archives du Shat, Vincennes ; Article 8, Section, Bône.

⁸ Procès-verbaux et rapports de la Commission nommée par le Roi, le 7 juillet 1833, pour aller recueillir en Afrique tous les faits propres à éclairer le gouvernement sur l'état du pays et sur les mesures que réclame son avenir, Imprimerie Royale, 1834.

⁹ Sur ce point précisément, un travail historique qui partirait de cette hypothèse d'adaptation, gagnerait à explorer les documents, surtout ceux officiels.

¹⁰ Pour témoigner de la prise de Bône, en 1832, lire les multiples mémoires de militaires et de chroniqueurs, citons en exemple les mémoires du Général D'Armandy, personnage déterminant dans cette prise. La prise fut en grande partie réussie grâce à l'aide des habitants qui de crainte de la vengeance du Bey de Constantine, étaient « heureux » d'accueillir les troupes françaises.

¹¹ Sous série 1VH 382, Archives du Shat, Vincennes, Paris.

¹² Province puis département de Constantine, conseil général, procès verbaux ou rapports, entre 05/1875 et 10/1875, sur les projets de 1875, visiblement les plus coûteux de l'histoire de l'assainissement de Bône.

¹³ Expression empruntée à la géographie des frontières : voir les travaux d'Hélène Velasco-Graciet

¹⁴ Desmartins l'Ainé dans L'expérience de l'architecture militaire, 1685 ; Bernard Jean-François dans Nouvelle manière de fortifier les places, 1689 ; De Fer Nicolas dans Introduction à la fortification, 1690-1693 ; Ozanam Jacques dans Cours des mathématiques, Géométrie des fortifications, 1693.

¹⁵ Procès verbal de conférences, Sous série 1VH 384.

¹⁶ Sous série 1VH 384, procès verbal de conférence mixte.

¹⁷ Procès verbal de conférence mixte en date du 19 octobre 1849, sous série 1VH 385, repris par une conférence en date du 1855.

¹⁸ Constantine le 20 Octobre 1887, Procès verbal de conférence mixte, Sous série 1VH 390, Archives du Shat, Vincennes, Paris.

Remerciements

Les auteurs remercient l'ensemble du personnel des centres d'archives où se sont déroulées les investigations : le service historique de la défense à Vincennes, Paris (France) et les archives locales de l'Assemblée Populaire Communale APC d'Annaba (ex Mairie de Bône - Algérie). Les auteurs remercient également le Laboratoire du Ladyss (Laboratoire Dynamique Sociale et Recomposition des Espaces) de l'Université Nanterre-Paris (France) ; laboratoire d'accueil dans le cadre d'un programme de coopération Algéro-Français Profas, ainsi que Mme Hélène Jannière, Professeure en Histoire de l'art à l'Université Rennes 2 pour sa contribution.